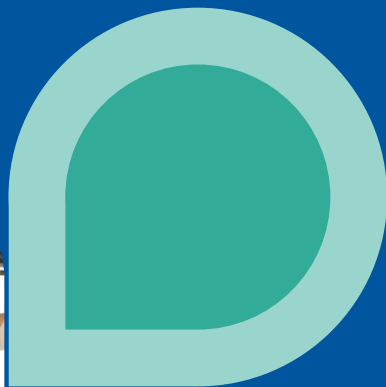




# Taxe de solidarité additionnelle

## Mode opératoire



Votre espace 

Siret  ..... 

[Mot de passe oublié ?](#)

[Découvrir et adhérer aux services en ligne ▶](#)

Après authentification sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) vous naviguez dans un espace sécurisé

Vous accédez à l'ensemble des services :

- Adhésion
- Déclaration

## Adhésion à l'espace dédié « Taxe de solidarité additionnelle »

Pour accéder au service d'adhésion, il convient de se rendre sur le site [urssaf.fr](http://urssaf.fr) dans la rubrique « **Espaces dédiés** » et de cliquer sur le lien « **Taxe de solidarité additionnelle** ».

Sur la page « **Taxe de solidarité additionnelle** », un accès direct au service sera proposé dans une vignette en bas à droite de la page.

The screenshot shows the URSSAF website interface. At the top, there are navigation tabs: 'Lettre d'information', 'Taux et barèmes', 'Espaces dédiés', and 'Ouvre-mer'. Under 'Espaces dédiés', a red box highlights the link 'Taxe de solidarité additionnelle'. Below the navigation, there are buttons for 'Employeur' and 'Indépendant'. The main content area is titled 'Taxe de solidarité additionnelle' and contains text explaining the tax and a section for 'Actualité'. At the bottom right, a red box highlights a button that says 'Non inscrit ? Adhérer en ligne'.

Il convient de cliquer sur le lien « **Adhérer en ligne** » et de compléter les champs sur les pages successives :

The screenshot shows the 'Demande d'adhésion' page. At the top, there is a navigation bar with 'Demande d'adhésion' and 'Contact > Demande d'adhésion aux services en ligne de l'Urssaf'. Below this is a progress bar with four steps: '1 Accueil', '2 Courriel', '3 Vérification', and '4 Mot de passe'. The 'Mes informations' section is active, showing a form for 'SIRET\*'. At the bottom right, there is a 'Suivant >' button. A small note at the bottom indicates that the information is optional.

## Contact > Demande d'adhésion aux services en ligne de l'Urssaf



1 Accueil

2 Courriel

3 Vérification

4 Mot de passe

### Mes coordonnées



Numéro de SIRET : 3826....

### Mon Urssaf



Urssaf Ile de France

### Mon adresse courriel

**i** Assurez-vous de saisir une adresse courriel valide. Votre mot de passe vous sera envoyé à cette adresse.

Adresse courriel\* :

Confirmation de l'adresse courriel\* :

Je souhaite m'abonner à la Lettre d'Info d'Urssaf.fr qui me permettra de recevoir des informations sur mes démarches, mes obligations et l'actualité de mon Urssaf. [Informations légales](#)

< Précédent

Suivant >

(\*) Ces informations sont obligatoires.

## Contact > Demande d'adhésion aux services en ligne de l'Urssaf



1 Accueil

2 Courriel

3 Vérification

4 Mot de passe

### Veuillez renseigner les champs ci-dessous

Nom de l'utilisateur\* :

Prénom de l'utilisateur\* :

Téléphone\* : (vous devez saisir au moins un numéro)

Fixe

Portable

Vous souhaitez recevoir votre mot de passe par courriel, veuillez saisir les informations ci-dessous :

Montant de la déclaration de : 4ème trimestre 2015\* :

Numéro de compte URSSAF\* :



Vous ne disposez pas de ces informations, vous recevrez votre mot de passe par courrier à l'adresse de correspondance connue par l'Urssaf.

< Précédent

Suivant >

**Attention**, si le montant de la déclaration pour le 4ème trimestre 2015 est négatif, vous devez indiquer 0.

## Contact > Demande d'adhésion aux services en ligne de l'Urssaf



1 Accueil

2 Courriel

3 Vérification

4 Mot de passe

### Adhésion aux services en ligne de l'Urssaf

Vous êtes maintenant abonné aux services en ligne de l'Urssaf.

Votre mot de passe est : MQUUDJ

La confirmation de ce mot de passe vous sera envoyée à l'adresse suivante : a@a.fr

Ce mot de passe est provisoire, il sera renouvelé automatiquement lors de la première connexion sur le site [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr).

Si vous ne disposez pas des informations demandées, cochez la case suivante :

Vous ne disposez pas de ces informations, vous recevrez votre mot de passe par courrier à l'adresse de correspondance connue par l'Urssaf.

< Précédent

Suivant >

(\*) Ces informations sont obligatoires.

Le mot de passe sera alors transmis par courrier à l'adresse de l'établissement.

## Contact > Demande d'adhésion aux services en ligne de l'Urssaf



1 Accueil

2 Courriel

3 Vérification

4 Mot de passe

### Adhésion aux services en ligne de l'Urssaf

Vous êtes maintenant abonné aux services en ligne de l'Urssaf.

Votre mot de passe est : MQUUDJ

La confirmation de ce mot de passe vous sera envoyée à l'adresse suivante : a@a.fr

Ce mot de passe est provisoire, il sera renouvelé automatiquement lors de la première connexion sur le site [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr).

# Déclaration de la taxe de solidarité additionnelle

Pour réaliser votre déclaration en ligne, il vous suffit de :

- 1 vous identifier** à « Votre espace dédié » sur [urssaf.fr](http://urssaf.fr) en saisissant :
  - le votre SIRET spécifique pour déclarer la taxe de solidarité additionnelle,
  - le mot de passe délivré suite à la demande d'adhésion à l'espace dédié « Taxe de solidarité additionnelle ».

Un nouveau mot de passe vous sera alors affiché. Il convient de le noter pour vos prochaines visites.



**Attention**, le mot de passe est utilisé habituellement pour déclarer les salaires versés (« compte employeur ») ne peut en aucun cas être utilisé pour votre déclaration TSA.

- 2 Une fois identifié**, la déclaration apparaîtra automatiquement sur la page.

Déclaration de 01er novembre 2015		éligible au 1er février 2016	
<b>A - DECOMPTÉ DE LA TAXE COLLECTÉE</b>			
<b>A1 - Garanties santé - solitaires et responsables</b>			
Code type	Assiette de la taxe	Taux en %	Taxe amontée
130	<input type="text"/>	13,27	<input type="text"/>
<b>A2 - Garanties santé - non solitaires et responsables</b>			
Code type	Assiette de la taxe	Taux en %	Taxe amontée
131	<input type="text"/>	20,27	<input type="text"/>
<b>A3 - Contrats agricoles - Garanties santé - solitaires et responsables</b>			
Code type	Assiette de la taxe	Taux en %	Taxe amontée
132	<input type="text"/>	6,27	<input type="text"/>
<b>A4 - Contrats agricoles - Garanties santé - non solitaires et responsables</b>			
Code type	Assiette de la taxe	Taux en %	Taxe amontée

**À noter :** la page de déclaration de la TSA est également accessible en cliquant :

> Dans le menu de gauche sur la rubrique « **Déclaration(s) TSA attendue(s)** » puis sur la période de déclaration proposée, exemple « **1<sup>er</sup> trimestre 2017** ».

> Sur « **Déclarations des cotisations** ».

Urssaf en ligne  
Déclaration TSA

• Déclaration des cotisations

**Déclaration des cotisations** **COMPLÉTER LE BORDEREAU**

Siret :  
Dénomination compte TSA/TSCA  
Déclaration(s) TSA attendue(s)  
• 1er trimestre 2017

Références du compte  
Dénomination du compte TSA/TSCA  
13 Grand  
59000 Lille  
N° de Siret : 57  
N° interne : 117

Urssaf  
Urssaf Ile-de-France (117)  
93518 MONTREUIL CEDEX

Déclaration du 1er Trimestre 2017 exigible au 30 avril 2016

**A - DÉCOMPTÉ DE LA TAXE COLLECTÉE**

**A1 - Contrats santé solidaires et responsables**

Code type	Assiette de la taxe	Taux en %	Taxe arrondie
130		13,27	0

**A2 - Contrats santé non solidaires et non responsables**

Code type	Assiette de la taxe	Taux en %	Taxe arrondie
-----------	---------------------	-----------	---------------

### 3 Déclarer la TSA - « Compléter le bordereau ».

La page ci-dessous s'affichera :

**Déclaration des cotisations** **COMPLÉTER LE BORDEREAU**

Siret :  
Dénomination compte TSA/TSCA  
Déclaration(s) TSA attendue(s)  
• 1er trimestre 2017

Références du compte  
Dénomination du compte TSA/TSCA  
13 Grand  
59000 Lille  
N° de Siret : 1  
N° interne : 1

Urssaf  
Urssaf Ile-de-France (117)  
93518 MONTREUIL CEDEX

Déclaration du 1er Trimestre 2017 exigible au 30 avril 2016

**A - DÉCOMPTÉ DE LA TAXE COLLECTÉE**

**A1 - Contrats santé solidaires et responsables**

Code type	Assiette de la taxe	Taux en %	Taxe arrondie
130		13,27	0

**A2 - Contrats santé non solidaires et non responsables**

Code type	Assiette de la taxe	Taux en %	Taxe arrondie
131		20,27	0

**A3 - Contrats santé solidaires et responsables agricoles**

Code type	Assiette de la taxe	Taux en %	Taxe arrondie
132		6,27	0

**À noter :** si aucune déclaration n'est attendue, le message « Aucune déclaration attendue » s'affichera en lieu et place de la Déclaration « bordereau à compléter ».

## « Bordereau à compléter »

En pratique, les champs suivants sont à compléter sur la déclaration s'il y a lieu :

- Assiette de la taxe pour les CTP : 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136 et 993.
- Nombre de bénéficiaires de la CMU-C assurés pour le CTP 079.

### B - DÉCOMPTE FORFAITAIRE DES DÉPENSES DE LA CMUC

Les organismes gestionnaires de la CMUC sont remboursés sur la base des dépenses réellement engagées, dans la limite d'un forfait annuel par bénéficiaire. Afin de simplifier la procédure, chaque trimestre, les organismes déduisent **un acompte forfaitaire CMUC, par trimestre et par bénéficiaire** présent dans ses effectifs au dernier jour du deuxième mois du trimestre civil concerné. Cet acompte fait l'objet d'une régularisation annuelle en année N+1, à partir du montant des dépenses définitives de l'année N.

Pour l'année 2016, ce montant correspond, conformément à l'article D.862-2 du code de la Sécurité sociale, au quart des neuf dixièmes du montant du forfait annuel fixé à 412 € (cf arrêté du 5 février 2016, NOR : AFSS1603790A), **soit 92,70 €**.

- Nombre de bénéficiaires de l'ACS et le montant total de l'ACS pour le CTP 081.

### C - DÉCOMPTE DES DÉPENSES DE L'ACS

Le montant trimestriel et par bénéficiaire de l'ACS, est égal au quart du montant annuel de l'aide à l'acquisition de la complémentaire santé. Le montant de cette aide varie selon le nombre et l'âge des personnes composant le foyer couvertes par le contrat.

Le montant de l'aide est fixé à : - 100 euros / an / personne âgée de moins de 16 ans ;  
- 200 euros / an / personne âgée de 16 à 49 ans ;  
- 350 euros / an / personne âgée de 50 à 59 ans ;  
- 550 euros / an / personne âgée de 60 ans et plus.

Reportez le nombre des bénéficiaires de cette aide et le montant total de l'ACS auquel vous pouvez prétendre dans les cases prévues à cet effet.

**Le montant total à payer est calculé comme suit : A-B-C**

Les « taxes » et « montant total » sont ensuite calculés automatiquement.

**Nouveauté :** Dans le cas où le montant total de la taxe (A-B-C) est inférieur à 0, vous devez désormais demander le remboursement du différentiel à l'Urssaf d'Île-de-France (et non plus le Fonds CMU), au plus tard à la même date que celle indiquée pour le versement de la taxe.

### Bon à savoir...

*Les sommes à déclarer, tant en ce qui concerne l'assiette que la taxe, sont arrondies à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0.50 est comptée pour 1.*

**Attention :** la déclaration doit être transmise avant la date d'exigibilité indiquée dans la rubrique « Calendrier d'exigibilité » (cf. *service complémentaire*).

Dans le cas contraire, cette déclaration pourra faire l'objet de pénalités et le message suivant s'affichera en dessous de votre déclaration :

### Information

Votre déclaration nous parvient en retard. Elle est susceptible de faire l'objet de pénalités.



#### 4 Enregistrer et envoyer la déclaration au service de l'Urssaf

Pour enregistrer et envoyer cette déclaration, il suffit de cliquer sur « **Envoyer** ».

#### 5 Modifier s'il y a lieu la déclaration

Une fois la déclaration enregistrée et envoyée, vous pouvez modifier celle-ci jusqu'à la date d'exigibilité de la déclaration 12h00. Il suffit de cliquer sur le bouton « **Modifier** » et d'apporter les modifications nécessaires.

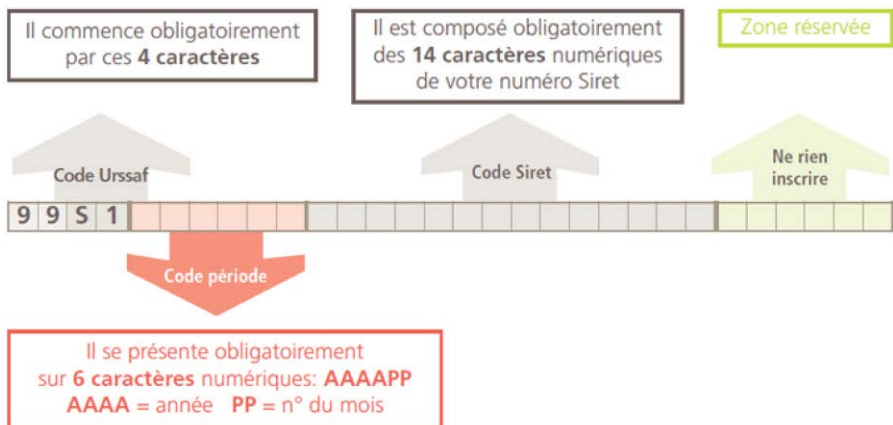
Les dates de saisie des déclarations sont consultables dans la rubrique « **Calendrier d'exigibilité** » (cf. services complémentaires)

**À noter :** Une fois la date butoir passée, la déclaration n'apparaît plus dans la rubrique « **Déclaration (TSA) attendue(s)** » mais dans la rubrique « **Déclarations archivées, régularisations** ». (cf. services complémentaires).

#### 6 Effectuer le paiement de la Taxe de solidarité additionnelle

Les organismes complémentaires ont l'obligation de payer la TSA/TSCA par virement bancaire. Il est impératif d'identifier votre virement d'une référence spécifique :

**Le « libellé » de votre virement doit être composé comme suit :**





Vous pouvez également :

- **Consulter les déclarations archivées** dans la limite des 3 dernières années d'exercices.



Pour effectuer des régularisations, cliquer sur la déclaration souhaitée et apporter les modifications nécessaires.

**Attention**, il s'agit d'une régularisation et non d'une déclaration annule et remplace. Il convient donc d'enregistrer une déclaration additionnelle.

- **Consulter le calendrier d'exigibilité**

Ce calendrier vous permet de consulter les dates de saisie des déclarations (date d'ouverture de la déclaration - date d'exigibilité) sur l'année.

Urssaf en ligne  
Déclaration TSA

Urssaf  
Urssaf Ile-de-France (117)  
93518 MONTREUIL CEDEX

**CALENDRIER D'EXIGIBILITE**

**Siret :**  
Dénomination du compte : TSA/TSCA  
Références du compte :  
Dénomination du compte : TSA/TSCA  
N° de Siret : 572  
N° interne : 1170

**LISTE DES EXIGIBILITES**

Cotisations pour les salaires versés en	Début de saisie	Exigibilité (*)
1er Trim 2016	01/04/2016	02/05/2016
2eme Trim 2016	01/07/2016	01/08/2016
3eme Trim 2016	01/10/2016	31/10/2016
4eme Trim 2016	01/01/2017	31/01/2017

(\*) Les télé-déclarations et télé-paiements enregistrés au-delà de midi sont susceptibles de faire l'objet de pénalités et de majorations.